



Règlement Challenge photo

Grottes de Mandrin

Les Grottes de Mandrin -lieu dit de la Bastille- est un lieu emblématique niché dans les hauteurs de Grenoble. L'été, ces grottes permettent de se balader au frais en bénéficiant d'une vue panoramique sur la ville.

Afin de sécuriser les visites, le service technique de la ville de Grenoble a mandaté les équipes de GreenAlp pour rénover l'éclairage des grottes.

Une mise en lumière attendue par les citoyens qui relance l'attractivité du lieu, c'est pourquoi GreenAlp et la Régie du Téléphérique Grenoble-Bastille (RTGB) s'associent en lançant un concours photo.

Le concours photo est ouvert à tous (à partir de 18 ans) à l'exclusion des membres du jury.

La photographie doit être prise dans le respect du thème de la mise en lumière des Grottes de Mandrin.

Le dépôt des photographies se fera par mail à l'adresse suivante : concours@greenalp.fr

Période valide pour déposer les photographies : du 19 juillet 2023 0h05 au 31 août 2023 à 23H59

Le jury se réunira début septembre, les 3 lauréats du concours photos seront prévenus par mail, et une publication sera faite sur le site de GreenAlp et réseaux sociaux.

Les participants déposeront les photographies selon les caractéristiques obligatoires suivantes :

.Photo des Grottes de Mandrin - Chemin de la Bastille - Grenoble - Accès par le téléphérique de Grenoble possible.

.Format JPEG

.Nom du fichier JPEG : VotreNOM_VotrePRENOM

.Résolution de 3000*4000 pixels

.Posts illimités mais un seul lot par personne

Les photos ne respectant pas les caractéristiques ci-dessus ne pourront, hélas, pas être retenues pour la pré-sélection.

Le choix de photographie gagnante s'appuiera sur un ensemble de critères et sera jugé par un jury composé d'employés de GreenAlp et du téléphérique de Grenoble selon :

- Respect du règlement (secteur géographique, qualité de la photo)
- Aspects artistiques (l'histoire qu'elle raconte, la créativité)
- Respect du lieu proposé (impact qu'elle procure)
- Aspects pratiques (mise en valeur de la lumière et de la sobriété des Grottes de Mandrin (utilisabilité))

Les 3 photographies retenues lors de la phase finale feront l'objet d'une exposition itinérante sur le site de GreenAlp et pourront être utilisées par le téléphérique de Grenoble.

Les 3 premiers lauréats seront récompensés de :

- 1^e prix : carte cadeaux d'une valeur de 150€
- 2^e prix : carte cadeaux d'une valeur de 100€
- 3^e prix : un abonnement annuel au téléphérique de Grenoble pour un adulte (d'une valeur de 52€)



Ces prix ne peuvent pas être réclamés sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement. Les gains ne sont ni cessibles, ni remboursables. Pour l'abonnement au téléphérique, il démarre à partir de la remise du prix et sera valable sur une année glissante (date à date)

En participant à ce concours vous cédez vos droits et autorisez GreenAlp et la Régie du Téléphérique Grenoble-Bastille à réutiliser les photographies sur l'ensemble des canaux de communication Web ou papier et sur une durée illimitée et sans rémunération supplémentaire. GreenAlp et RTGB s'engagent à utiliser vos photographies dans les règles de l'art en respectant l'éthique. Votre nom sera cité si vous le souhaitez à chaque parution.

Les lauréats seront invités à retirer leurs prix lors de la cérémonie de remise des prix qui sera organisée à la rentrée scolaire 2023. Les lauréats pourront aussi désigner une personne de confiance en cas d'indisponibilité.

Nous vous remercions pour votre participation et vous souhaitons Bonne Chance !!!